



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 8 mars 2023

Orientations budgétaires 2023

Maintenir le cap de la transition écologique et solidaire dans un contexte de crise climatique, sociale et financière

Le budget des collectivités est durement percuté par la crise inflationniste et la crise énergétique, conséquences de la guerre en Ukraine. Les augmentations inédites des coûts liées à l'énergie et à l'inflation vont engendrer une facture supplémentaire prévisionnelle de près de 30 millions d'euros pour la Ville de Bordeaux dans un contexte chaque jour plus pressant de crise climatique et sociale.

Dans le cadre de ses orientations budgétaires 2023, la Ville se fixe 3 objectifs prioritaires :

- **Maintenir et améliorer la qualité des services** dédiés aux Bordelaises et Bordelais (aucune fermeture d'équipements, ni réduction d'horaires ou de services) ;
- **Poursuivre et accélérer son programme d'investissements et ses actions en faveur de la transition** énergétique et écologique, pour préparer l'avenir ;
- **Poursuivre l'effort pour plus de justice sociale et des politiques d'égalité offensives.**

Ces engagements nécessitent une hausse de la taxe foncière, le seul levier fiscal aujourd'hui disponible pour la commune pour augmenter ses recettes. Une hausse maîtrisée qui touchera les propriétaires, dont 32 % des foyers bordelais propriétaires et occupants de leur logement.

Le contexte : un choc énergétique et inflationniste sans précédent

Les dépenses

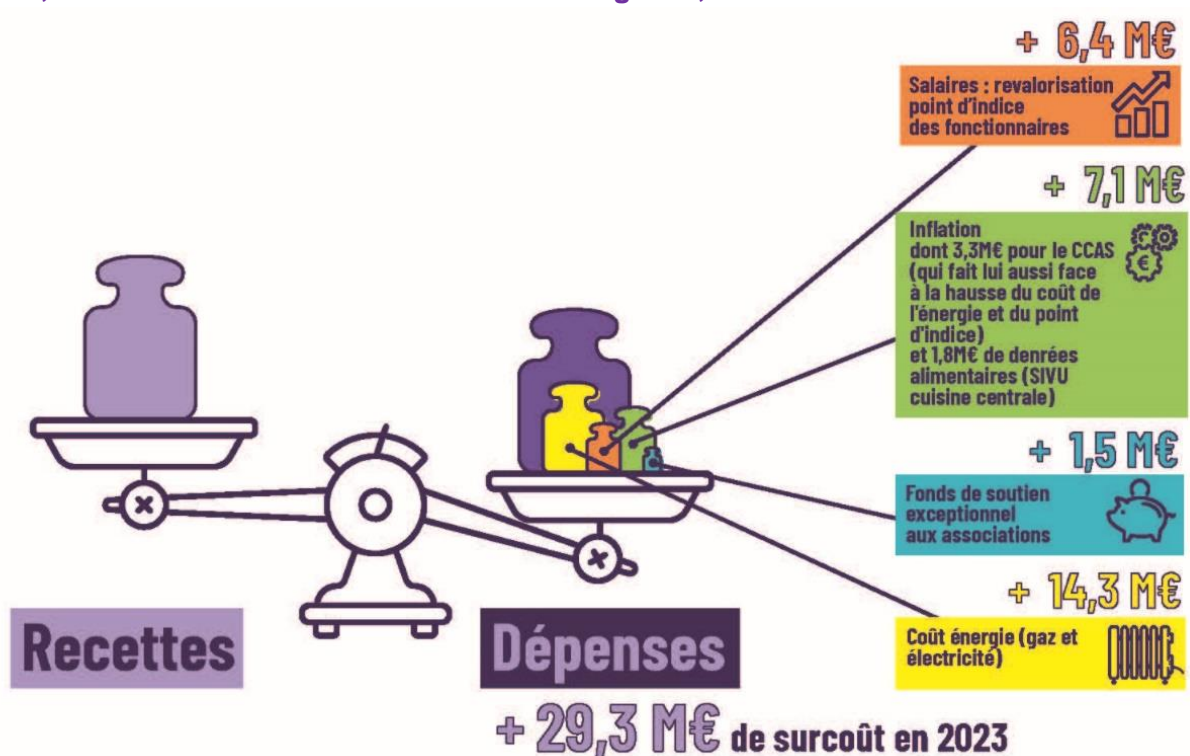
Le budget 2023 de la Ville doit absorber une augmentation des dépenses exceptionnelles de 29,3 M€.

Cette augmentation est due en majeure partie à des facteurs exogènes : inflation, augmentation du prix de l'énergie et revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 | Nicolas Corne 06 20 33 00 15
Service de presse | presse@mairie-bordeaux.fr | 05 56 10 20 46
twitter.com/bordeauxpresse | bordeaux.fr

+29,3 M€ de surcoûts dus à des facteurs exogènes, en 2023



La sobriété : première réponse à l'augmentation des coûts

La municipalité poursuit son effort de maîtrise des dépenses pour maintenir un haut niveau de service, ce malgré la hausse de la population et de l'inflation. Ainsi, **la dépense publique par habitant n'a progressé que de 4 % depuis 2019 alors que l'inflation progressait de 8,7 % sur la même période, ce qui représente un effort de 16 M€ sur la période.**

La progression des effectifs est maîtrisée, malgré l'ouverture de 510 places en crèche, la livraison de 10 groupes scolaires sur la durée du mandat (dont 6 livrés à ce jour), le recrutement de policiers municipaux...

En moyenne, ce sont 53 agents supplémentaires qui seront recrutés par an sur la période 2020-2026, soit deux fois moins que sur la période 2014-2019 (moyenne 109 agents recrutés / par an)

Néanmoins, avec un choc des dépenses qui avoisine les 30 M€ en 2023 et succède à la crise Covid dont l'impact a été de plus de 20 M€ pour la Ville en 2020 et 2021, la sobriété dans la gestion des dépenses municipales ne pourra plus suffire pour garantir des services publics de qualité et assurer l'ambition du projet de transition écologique et sociale.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 | Nicolas Corne 06 20 33 00 15
Service de presse | presse@mairie-bordeaux.fr | 05 56 10 20 46
twitter.com/bordeauxpresse | bordeaux.fr

En effet, **malgré le plan d'économie d'énergie, le surcoût cumulé de l'augmentation de la facture énergétique et de l'inflation est de 21,4 M€** pour le fonctionnement de la Ville et de ses satellites (CCAS, Opéra, Sivu) :

- **+14,3 M€ pour le gaz et l'électricité**, soit près de 3 fois plus qu'en 2022 ;
- **+ 7,1 M€ d'impact de l'inflation** (dont 1,8 M€ pour la cuisine centrale du fait notamment de la hausse de +12% du coût des denrées alimentaires, 3,3 M€ pour le CCAS et 0,5 M€ pour l'Opéra).

A cela s'ajoute l'impact de la revalorisation du point d'indice, décidée par l'Etat pour que les salaires des agents de la Ville prennent en compte l'inflation, qui est de 6,4 M€.

Enfin, **un fonds de soutien aux associations de 1,5 M€ est créé en 2023 pour les aider** à faire face elles-aussi à l'augmentation de leurs dépenses incompressibles.

Les recettes

Face à cette augmentation sans précédent des dépenses municipales, pour maintenir son budget à l'équilibre, la Ville doit augmenter ses recettes.

Les recettes municipales sont constituées à 76 % des impôts locaux, à 14 % des dotations de l'Etat et à 9 % des services facturés aux bénéficiaires (recettes dites « tarifaires »).

Or la dotation de fonctionnement versée par l'Etat n'évolue pas : elle ne prend en compte ni l'inflation, ni le choc énergie auxquels la Ville fait face comme les particuliers, les associations, les entreprises. Par ailleurs, la municipalité maintient son engagement en faveur de tarifs solidaires pour ses services publics et n'augmentera donc pas ses recettes tarifaires, indépendamment de l'effet de volume induit par la progression du nombre d'usagers des services.

Pour parvenir à équilibrer son budget, **le seul levier à la disposition de la Ville pour augmenter ses recettes et faire face à un choc d'une telle ampleur est donc celui des impôts et plus précisément de la taxe foncière**, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation. Pour mémoire, la taxe foncière concerne uniquement les propriétaires et selon l'Insee, 32 % de Bordelais sont propriétaires et occupants de leur résidence principale.

Une hausse maîtrisée de la taxe foncière

La Ville de Bordeaux prévoit une augmentation de la taxe foncière de +4,53 %. **Le nouveau taux de la part municipale de la taxe foncière sera ainsi de 48,48 %.**

Cette mesure permet de maintenir et développer des services publics de qualité, d'effectuer les dépenses et investissements nécessaires pour adapter la ville au défi climatique et poursuivre l'effort de justice sociale, tout en conservant une situation financière saine.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 | Nicolas Corne 06 20 33 00 15
Service de presse | presse@mairie-bordeaux.fr | 05 56 10 20 46
twitter.com/bordeauxpresse | bordeaux.fr

La hausse de la taxe foncière va permettre de dégager environ 10 M€ pour le budget municipal.

Un tiers de ces 10 M€ permettra d'augmenter le plan pluriannuel d'investissements de la Ville, pour accélérer la transition écologique et énergétique et améliorer les équipements de proximité au bénéfice des habitants.

Pour rappel, le Parlement a voté la revalorisation des bases locatives de +7,1 % en concordance avec l'inflation constatée fin 2022 selon l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). L'augmentation du taux de la taxe foncière de +4,53 % décidé par la Ville de Bordeaux s'ajoute donc à cette revalorisation des bases locatives de +7,1 % décidée, elle, par le gouvernement.

Quel impact pour les Bordelais et Bordelaises ?

L'impact conjugué de la revalorisation de la valeur locative des logements et de la hausse du taux municipal de taxe foncière restera modéré (+8,9 €* / mois en moyenne pour les foyers concernés).

Quelques exemples concrets



A noter : cette augmentation de la taxe foncière est à mettre en regard des gains induits par la disparition de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle.

Par exemple, pour un appartement de 85 m², si le propriétaire était encore redevable de la taxe d'habitation, il s'acquittait en 2022 de 343 € de cette taxe et de 138 € de redevance audiovisuelle. Soit une « facture fiscale » réduite de 350€ en 2023, malgré la hausse de la taxe foncière de 131 €.

* Augmentation estimée sur la base de la valeur locative moyenne à Bordeaux de 3 846 €

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 | Nicolas Corne 06 20 33 00 15
Service de presse | presse@mairie-bordeaux.fr | 05 56 10 20 46
twitter.com/bordeauxpresse | bordeaux.fr

Orientations budgétaires 2023 : tenir le cap

En juillet 2020, Pierre Hurmic décrétait l'état d'urgence climatique et posait ainsi la grande priorité de la mandature. **Transition écologique, justice sociale et garantie de services publics de qualité sont les trois grandes priorités des orientations budgétaires 2023.**

Tenir le cap sur la transition écologique et énergétique

Dérèglement climatique, épuisement des ressources, effondrement de la biodiversité, l'enjeu est vital. Le rapport du GIEC l'affirme : « *l'humanité dispose de moins de 3 ans pour inverser la courbe des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, si elle veut conserver un monde viable* ».

La Ville de Bordeaux investit pour l'avenir, pour protéger ses habitantes et ses habitants, adapter la ville aux évolutions climatiques en la rendant plus végétale et apaisée et réduire les émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine

Exemples d'actions mises en place :

La Ville a engagé un ambitieux plan de rénovation de son patrimoine immobilier.

Il s'agit de réduire les besoins énergétiques des bâtiments et de produire des énergies renouvelables, afin de réduire fortement l'empreinte carbone et optimiser les usages. Pour cela, la Ville s'appuie sur un double plan d'action : rénover et réhabiliter (isolation thermique, raccordements aux réseaux de chaleur, remplacement des chaudières à gaz ...) et développer la capacité de production d'énergies renouvelables afin d'atteindre l'objectif de 41% d'autonomie énergétique en 2026 (en partant de 4 % en 2020)

En 2023, l'accélération des projets et investissements, dans le cadre du plan de rénovation énergétique municipal va permettre à la Ville de dépasser 20 % d'autonomie énergétique :

- **Rénovation de la piscine du Grand Parc**, qui permettra de réduire la consommation de chauffage de 150MWH et de produire 120MWH d'électricité photovoltaïque (5,3 M€) ;
- **Mise en place de panneaux photovoltaïques** en propre pour le gymnase Grand Parc 2 (0,5 M€) avec production d'électricité, ou via des conventions pour 3 écoles (Nuyens, Benauges, et Stehelin). Au total sur le mandat, 60 000 m² de panneaux solaires seront installés sur les bâtiments municipaux ;
- **Raccordements aux réseaux de chaleur de 19 bâtiments**, soit 900 tonnes de CO₂ évitées (1,4 M€) ;
- **Renouvellement et passage en LED de 3 000 points d'éclairage public**, soit 10 % du parc de la Ville
- Etc.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 | Nicolas Corne 06 20 33 00 15
Service de presse | presse@mairie-bordeaux.fr | 05 56 10 20 46
twitter.com/bordeauxpresse | bordeaux.fr

D'ici 2026, l'ambition de transition énergétique et écologique est réaffirmée :

- **Déclinaison du « label bâtiment frugal bordelais » à travers 9 projets démonstrateurs municipaux** (crèches, groupes scolaires, gymnases, structures d'animations, bibliothèque) visant l'exemplarité en empreinte carbone ainsi que l'optimisation des usages ;
- **Reconstruction de la bibliothèque de Bacalan**, premier exemple de construction frugale culturelle (6,28 M€, lancement des études en 2023) ;
- **Rénovation du Conservatoire de Musique** et installation de panneaux photovoltaïques (2,56 M€) ;
- **Rénovation du Musée des arts décoratifs et du design** ;
- **Poursuite du programme Bordeaux grandeur Nature de végétalisation et d'apaisement de la ville** (lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, programme complet de végétalisation des cours de crèches et d'écoles...) ;
- Etc.

Rappel : le programme municipal d'investissements de Bordeaux consacre près de 115 M€ d'ici 2026 à l'adaptation de la ville aux défis environnementaux, en plus des investissements municipaux consacrés aux équipements sportifs, culturels et éducatifs qui intègrent systématiquement la réponse aux enjeux de transition énergétique et climatique dans leur programmation (rénovation, production d'énergie renouvelable, végétalisation...).

Tenir le cap sur la justice sociale et les politiques d'égalité offensives

Les crises inflationnistes et énergétiques aggravent les inégalités sociales et touchent plus durement les plus fragiles. C'est pourquoi la Ville de Bordeaux poursuit et accentue sa politique volontariste pour plus de justice sociale. Cet engagement se traduit par **un effort continu d'amortissement des effets de l'inflation sur les tarifs et par le maintien des investissements et recrutements nécessaires pour accompagner, soutenir et protéger les plus vulnérables.**

Exemples d'actions mises en place :

- **Augmentation de 8,5 M€ à 16,5 M€ entre 2020 et 2023 du montant alloué à l'action sociale portée par le CCAS.** Cette augmentation permet notamment de renforcer le soutien aux partenaires associatifs, de pérenniser la halte de jour avenue Thiers, de développer une approche consistant à "aller-vers" pour mieux soutenir les plus précaires dans une ville où 16 % des habitants sont sous le seuil de pauvreté et où la Nuit de la Solidarité a recensé 554 personnes sans résidence fixe.
- **Aucune répercussion de l'inflation sur les tarifs des services municipaux en 2023** Ainsi, par exemple, malgré la forte hausse du coût des matières premières (+12 %), les prix de la restauration scolaire seront maintenus, dans le cadre de la tarification solidaire qui permet aux familles de bénéficier de tarifs calculés précisément en fonction de leurs ressources.
- **Poursuite du déploiement de la politique de tarification solidaire pour les activités périscolaires** à partir de septembre 2023. En accord avec les associations gestionnaires

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 | Nicolas Corne 06 20 33 00 15
Service de presse | presse@mairie-bordeaux.fr | 05 56 10 20 46
twitter.com/bordeauxpresse | bordeaux.fr

le tarif solidaire individualisé sera appliqué. Le montant du plafond actuel des accueils périscolaires et journées en centre de loisirs ne sera pas augmenté de sorte qu'aucun usager ne subira de hausse du fait de cette révision ;

- **Pour les seniors :**
 - **Ouverture de la nouvelle résidence senior Laroque** en remplacement de la résidence La Lumineuse, avec augmentation du nombre de places et une nouvelle offre de T2 permettant d'accueillir des couples (65 logements, 17 places supplémentaires), ce qui porte à 787 le nombre de logements proposés aux seniors autonomes ;
 - **Mise en place d'un bouclier de loyer limitant à 2 % la hausse des loyers dans les résidences personnes âgées** gérées par le CCAS, et ce malgré la hausse des loyers payés la mairie aux bailleurs (entre 3,5 et 8 % suivant les bailleurs) ;
- **Gel des loyers des logements sociaux du CCAS**, la Ville assumant les effets de l'inflation ;
- **Egalité** : expérimentation d'une budgétisation sensible au genre, accentuation de l'utilisation de critères d'égalité femmes-hommes dans l'attribution des subventions de la Ville, **accélération du déploiement du plan d'égalité salariale** pour les agentes ;
- Etc.

Tenir le cap sur le maintien et la garantie de services publics de qualité pour toutes et tous

Malgré le contexte économique difficile, la Ville s'engage à maintenir tous ses services aux habitantes et habitants. Elle ne renoncera à aucun service, ne fermera aucun équipement et ne réduira ni les horaires d'ouverture, ni le niveau de service.

Pour illustration, faire fonctionner les piscines municipales coûtait 600 000 € d'énergie en 2019 et coûtera 2,5 M€ en 2023, malgré les mesures d'économies d'énergie engagées. Malgré cette forte augmentation du coût, la municipalité choisit de maintenir ce service aux Bordelais.

La Ville choisit même d'investir des moyens supplémentaires dans ses services publics pour répondre aux évolutions démographiques et aux besoins croissants des Bordelaises et Bordelais tout en contribuant à réduire les inégalités.

Exemples d'actions mises en place :

- **Dans les écoles**
 - Maintien des ratios d'encadrement des enfants dans les écoles : 1 ATSEM par classe de 25 à 30 élèves de petite, moyenne ou grande section, et un total de plus de 1300 agents tous statuts confondus pour 16 600 élèves accueillis dans les écoles de la ville.
 - **Augmentation de la qualité des repas proposés à la pause du midi dans les écoles** : 46 % des produits sont issus de l'agriculture biologique avec une ambition à 60 % à l'horizon 2026. Par ailleurs 40 % des denrées sont d'origine locale et 50 % des produits certifiés SIQO.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 | Nicolas Corne 06 20 33 00 15
Service de presse | presse@mairie-bordeaux.fr | 05 56 10 20 46
twitter.com/bordeauxpresse | bordeaux.fr

- Développement de places d'accueil en périscolaire, en fonction des fréquentations et des besoins des familles : +200 places les mercredis, +70 le soir, +100 les vacances. Un niveau de développement constant sur les trois derniers exercices.
- **Dans les crèches**
 - Ouverture de nouvelles places de crèches : **+ 52 places en 2023, qui s'ajoutent aux 194 supplémentaires ouvertes depuis deux ans** (dont nouvelle crèche multi-accueil Montgolfier dans le quartier Chartrons – Grand-Parc / budget travaux : 3,35 M€). En 2026, 510 nouvelles places en crèches auront été ouvertes depuis 2020 ;
 - **Ouverture d'une Maison France services aux Aubiers**, à l'initiative de la Ville, pour favoriser l'accès aux droits ;
- **En faveur de l'inclusion :**
 - **Recrutement direct d'accompagnateurs d'enfants en situation de handicap (AESH) pour maintenir le niveau d'accompagnement sur le temps de la pause méridienne**, suite au recentrage de l'accompagnement par l'Etat uniquement sur le temps scolaire : 25 recrutements en 2021-2022 et plus de 30 d'ores et déjà effectués en 2023.
 - **Augmentation des accompagnements spécifiques pour les enfants en situation de handicap dans les accueils périscolaires** : de 30 enfants accompagnés en 2020 à près d'une centaine en 2022, soit un budget de 190 000 € pour le financement de ces surencadrements ;
 - **Confirmation de l'agenda de mise en accessibilité de 350 équipements municipaux** dans son rythme et ses ambitions, soit 50 M€ investis sur 2022-2026 pour les rendre accessibles à toutes et tous (+ de 12 M€ /an en moyenne) ;
- **Sécurité : augmentation des effectifs de police municipale : 10 nouveaux recrutements en 2023**, en plus des 25 créations de postes effectuées depuis de 2 ans (soit +1,1 M€ de masse salariale annuelle supplémentaire). Les effectifs de la direction police municipale et tranquillité publique sont en 2022 de 236 agents dont 163 agents policiers municipaux et 46 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ;
- **Proximité : accompagnement des Maisons de quartier** dans leurs projets de rénovation thermique et de végétalisation de leurs locaux (3 M€).

Enfin, globalement, le niveau d'ambition du plan d'investissement du mandat est renforcé, avec 644 M€ investis sur la période 2022-2027, soit 107 M€ en moyenne /an. Cela représente +3 M€ d'investissements par an par rapport aux orientations budgétaires 2022 et +12 M€ par rapport aux investissements réalisés chaque année en moyenne par la Ville sur la période 2014-2020.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 | Nicolas Corne 06 20 33 00 15
 Service de presse | presse@mairie-bordeaux.fr | 05 56 10 20 46
twitter.com/bordeauxpresse | bordeaux.fr